

signée par des gens de Penticton et de Naramata dans ma circonscription.

• (1640)

J'ai également en main un certain nombre de lettres, dont celle que Sharon Rempel de Keremeos a écrit au ministre de l'Agriculture en juin 1989. En voici un extrait:

Il faut annuler ce projet de loi et orienter les fonds et la recherche du côté des programmes provinciaux d'obtentions végétales. Il faut mettre des banques de gènes adéquates à la disposition de toutes les régions du Canada et encourager la poursuite des échanges gratuits de matériels avec d'autres pays.

Comme je collectionne les semences patrimoniales, des producteurs de pays où les obtentions végétales sont protégées m'ont dit que l'accès aux anciennes variétés était devenu difficile, voire illégal. Je ne veux pas que la même chose se produise au Canada. Cette application du principe de la libre entreprise ne bénéficie qu'aux producteurs au détriment du reste de la population.

Veillez faire en sorte que ce projet de loi ne franchisse pas l'étape de la dernière lecture. Je vous prie de le faire pour l'agriculture viable et pour le maintien de la diversité génétique dans notre pays et à l'échelle du globe. La préservation des plantes doit se faire dans les champs et non devant les tribunaux.

L'auteur de cette lettre habite Keremeos, dans la vallée de la Similkameen. J'ai ici une autre lettre rédigée dans le même esprit que la précédente. Elle vient de Daryl O'Neil, qui habite Naramata, dans la vallée de l'Okanagan, et qui dit ceci:

Je vous écris pour vous faire savoir que je m'oppose vivement au projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales. Il n'y a rien de plus essentiel au bien-être d'un peuple que la capacité de subvenir à ses besoins alimentaires. Or, je constate que le projet de loi C-15 compromet gravement celle des Canadiens pour garantir des bénéfices aux multinationales. La diversité génétique est menacée du fait qu'on préfère de plus en plus les hybrides surdéveloppés et ultraspécialisés aux variétés végétales ordinaires plus anciennes, entraînant ainsi leur disparition. Cela pourrait avoir des conséquences désastreuses, comme la rouille du maïs qui a ravagé les États-Unis en 1970.

En terminant, il n'y a pas de mots assez forts pour exprimer l'intense déception que j'éprouve en voyant le gouvernement chercher une fois de plus à nous imposer une mesure législative aussi odieuse, qui profitera aux actionnaires d'entreprises au détriment des simples citoyens.

La lettre que voici a été adressée au ministre de l'Agriculture le 10 juillet 1989.

M. Harry Nagel, de Penticton, dit ceci:

L'agriculture, surtout dans le cas des petites exploitations agricoles, est une entreprise secondaire. Il est donc important pour les producteurs que leurs dépenses n'augmentent pas trop. Si le fournisseur de semences vend aussi les produits agrochimiques, les producteurs risquent davantage d'en pâtir. N'est-ce pas l'évidence même?

Initiatives ministérielles

Les raisons de rejeter le projet de loi C-15 ne manquent pas, mais ce qui me préoccupe le plus, c'est la promotion de variétés végétales chimiodépendantes ainsi que leurs coûts apparents et cachés.

Je vous encourage à prendre en considération l'incidence que ce projet de loi aura sur les petits producteurs.

Ces lettres vous donnent une idée de ce que les gens de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt pensent du projet de loi C-15. Dans une perspective plus large que le cadre restreint de la protection des obtentions végétales, cela nous amène à penser au principe de l'harmonisation des obtenteurs et de leurs droits au Canada avec ceux d'autres pays, notamment les États-Unis. Je me permettrai une brève digression pour exposer certaines des difficultés qui ont déjà commencé à se poser dans les vallées de l'Okanagan et de la Similkameen que je représente.

Comme l'a mentionné M. Nagel dans sa lettre, l'agriculture est, au mieux, une entreprise secondaire. En tout cas, c'est l'impression qu'on a dans ces vallées où les agriculteurs ont été durement touchés par les efforts d'harmonisation et par les accords de libre-échange et du GATT, et le projet de loi C-15 ne fait qu'aggraver les choses.

Depuis l'Accord de libre-échange et le GATT, des milliers d'acres où l'on cultivait des raisins ont été abandonnés. Partout dans les vallées de l'Okanagan et de Similkameen, les terres où l'on cultivait des baies ont été abandonnées. Encore une fois, il s'agit d'harmoniser nos pratiques avec celles des États-Unis, avec nos voisins et voisines de l'autre côté de la frontière.

Nous ne ressemblons pas aux Américains. Certes, beaucoup d'entre nous ont des parents et des proches là-bas. J'en ai personnellement. Mais nous avons un pays dont nous sommes fiers. Notre pays a une histoire et une tradition de fierté. Notre pays comprend tous ceux qui veulent produire d'une manière viable la plupart des nos denrées alimentaires, pour que nous jouissions d'une certaine autonomie par rapport au reste du monde et pour que nous puissions aider d'autres pays.

Dans la région que je représente, cette capacité diminue. On exerce des pressions sur les agriculteurs pour qu'ils vendent leurs terres avant de faire faillite dans le but de les utiliser pour le développement commercial ou résidentiel ou à des fins récréatives. On ne croit plus à la terre comme à une valeur fondamentale. Les agriculteurs ne peuvent pas gagner leur vie. Nous leur rendons la tâche de plus en plus difficile en les obligeant à